

Suivi et conservation de la Huppe fasciée
dans le canton de Genève
Rapport 2022



Groupe Ornithologique du Bassin Genevois
Chemin des Bouveries 43 – 1284 Chancy



Office Cantonal de l'Agriculture
et de la Nature (OCAN)

Table des matières

1. Résumé	3
2. Introduction.....	3
3. Suivi de la Huppe fasciée en nichoirs artificiels dans le Mandement	4
3.1 Introduction	4
3.2 Méthode	4
3.3 Résultats.....	4
3.4 Discussions et perspectives	5
4. Intégration de nichoirs dans des édifices en pierres sèches	6
4.1 Introduction	6
4.2 Méthode	6
4.3 Résultats, discussions et perspectives	7
5. Suivi de la Huppe fasciée - Résumé des observations saisies dans le canton de Genève	7
5.1 Introduction	7
5.2 Méthode	7
5.3 Résultats.....	8
5.4 Discussions et perspectives	9
6. Conclusion	10
7. Remerciements.....	10
8. Références.....	10

Réalisation : Gremion Jérémie (jeremy.gremion@gobg.ch)

Groupe Ornithologique du Bassin Genevois

Chemin des Bouveries 43 – 1284 Chancy

Avec la collaboration de : Yves Menétrey et Christine Jaggy-Duplessis

Avec le soutien de : Office Cantonal de l’Agriculture et de la Nature (OCAN)

Citation : Gremion, J. (2022) : *Suivi et conservation de la Huppe fasciée dans le canton de Genève*. GOBG, 12 pp.

Photo page de titre : Huppe fasciée, ©Alain Barbalat

Genève, le 22 décembre 2022

1. Résumé

Le GOBG a lancé un projet en faveur de la Huppe fasciée dans le canton de Genève en 2011. L'augmentation des effectifs nicheurs de ces dernières années a poussé plusieurs acteurs à travailler pour le retour de cette espèce emblématique. Ce rapport résume les différentes activités entreprises en 2022 et décrit les perspectives pour le suivi et la conservation de la Huppe fasciée.

Les nichoirs dans l'ouest du canton ont été suivis et les chiffres sont supérieurs à la moyenne des dernières années. Parallèlement, des nichoirs artificiels ont été intégrés dans des murs en pierre ou des puits dans le cadre de la Formation romande en ornithologie de Christine Jaggy-Duplessis et par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature. Enfin, les observations saisies sur les bases de données naturalistes ont été compilées.

Même si le nombre d'observations est inférieur à l'année dernière, les trois domaines vitaux de l'espèce ont été dessinés sur la base des 5 dernières années. Des projets futurs sont planifiés, comme l'intégration de nichoirs dans des pierriers ou encore un suivi intensifié dans les sites qui semblent être favorables au retour de la Huppe fasciée.

2. Introduction

Commune dans le canton de Genève jusque dans les années 1950, la Huppe fasciée (*Upupa epops*) a fortement décliné depuis les années 1960. Aucune nidification certaine n'a été détectée lors des enquêtes des Atlas cantonaux de 1977-1981 (Géroudet *et al.* 1983) et 1990-2001 (Lugrin *et al.* 2003). Les premiers cas avérés depuis 1974 à Corsinge (Géroudet *et al.* 1983) datent de 2006, à Satigny et Avully (Station ornithologique suisse).

À l'échelle nationale, la huppe est considérée comme « Vulnérable » dans la Liste Rouge des oiseaux nicheurs (Knaus *et al.* 2020) et fait partie de la liste des espèces prioritaires (Spaar & Ayé, 2016) pour lesquelles des efforts de conservation spécifiques doivent être entrepris. Suite au statut préoccupant de la huppe et à la lecture du Plan d'action Huppe fasciée Suisse (Mühlethaler *et al.* 2010), un projet de conservation a démarré à Genève au printemps 2011. Le projet a globalement pour buts de dénombrer la population nicheuse de cette espèce et de favoriser son augmentation. Il a démarré par la pose et le suivi de plus de 130 nichoirs, principalement dans le Mandement, mais aussi entre Arve et Lac. Au vu du faible taux d'occupation des nichoirs par rapport à l'important travail de contrôle nécessaire, la plupart de ces nichoirs ont été retirés et seuls ceux des emplacements les plus favorables ont été déplacés près du sol, ce qui semble mieux convenir à l'espèce et limiter la concurrence avec l'Étourneau sansonnet.

C'est toujours le grand public ainsi que les observateurs locaux qui fournissent de nombreuses données indispensables à la découverte des couples nicheurs. Comme ces dernières années, toutes les données de huppe, y compris celles de tiers, ont été archivées sur les bases de données naturalistes (www.ornitho.ch et www.faugeneve.ch).

Le présent rapport a pour but de présenter les résultats du suivi mené en 2022. En perspective avec les résultats des années précédentes, l'évolution de la démographie de l'espèce dans le canton peut être évaluée. Également, ce rapport permet de présenter les mesures de conservation qui sont et seront entreprises en faveur de cette espèce.

3. Suivi de la Huppe fasciée en nichoirs artificiels dans le Mandement

Par Yves Menétrey et Jérémie Gremion

3.1 Introduction

En 2022, le suivi de la Huppe fasciée dans l'ouest du canton de Genève (région du Mandement) a été reconduit. Profitant de l'expérience de la Station ornithologique suisse, de nouvelles mesures ont été testées et donnent des résultats prometteurs. Une augmentation de la population de la huppe est globalement observée dans la zone d'étude.

3.2 Méthode

Ce suivi s'est concentré sur l'ouest du canton de Genève, dans le Mandement. Entre 2011 et 2016, environ 140 nichoirs y ont été installés. Puis en 2017, la majorité de ces nichoirs ont été enlevés car ils présentaient une trop grande occupation par les Étourneaux sansonnets. Cependant, une vingtaine de nichoirs ont été laissés en place sur les meilleurs sites et le trou d'envol a été abaissé au niveau du sol. Cette mesure, qui a pour but de réduire les chances d'occupation du nichoir par l'Étourneau sansonnet, a déjà été testée sur la Côte par la Station ornithologique suisse et a montré de très bons résultats.

Au total, 30 nichoirs ont été suivis et contrôlés à 4 reprises lors de la saison de nidification, de fin avril (29 avril) à fin juillet (27 juillet). Les sites de nidification connus (nichoirs) des années précédentes ont tous été prospectés 4 fois. Les cavités naturelles n'ont pas été suivies.

3.3 Résultats

En 2022, deux cas de nidification d'Étourneaux sansonnets ont été observés dans les nichoirs à huppées. L'occupation des nichoirs par cette espèce reste marginale, probablement grâce au placement des nichoirs près du sol.

Au total et en 2022, la Huppe fasciée s'est reproduite à trois reprises en nichoir dans la zone d'étude. Au total, au moins 12 jeunes se sont envolés dans le secteur, ce qui représente une productivité moyenne d'au minimum 4 jeunes envolés par couple se reproduisant en nichoir.

2022	Jeunes envolés
Nichoir 1	≥5
Nichoir 2	≥4
Nichoir 3	≥3
Moyenne	≥4

Tableau 1 : Cas de reproduction détaillés par nichoir pour la saison 2022 dans le Mandement

Avec seulement trois nidifications en nichoirs, l'année 2022 est une année plutôt faible pour la région. Cependant, la productivité de ces trois couples est bien au-dessus de la moyenne de l'année 2021 (1,5 jeune envolé/couple).

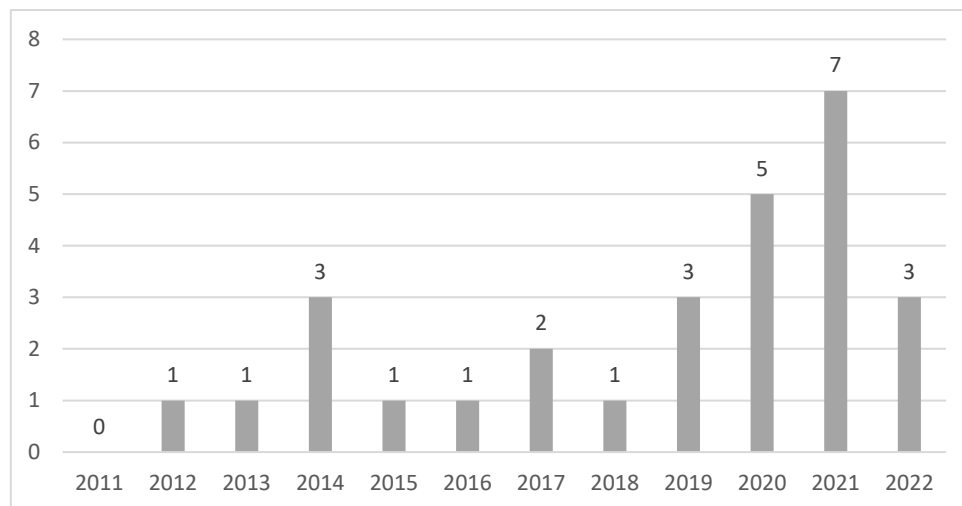


Figure 1 : Évolution du nombre de nidifications en nichoirs par année dans la région du Mandement

3.4 Discussions et perspectives

Les résultats de ces dernières années tendent à montrer une augmentation démographique dans l'ouest du canton de Genève. Même si seulement trois couples se sont reproduits en 2022, le nombre de jeunes à l'envol (12 en 2022) est identique aux succès de 2021 (12 jeunes envolés sur 7 couples reproducteurs).

Du fait de ses mœurs méditerranéennes, le réchauffement climatique de ces dernières années peut également influencer positivement le succès de reproduction de la huppe ainsi que la recherche de ses ressources alimentaires.

Le fait que les nichoirs n'aient été occupés par les Étourneaux sansonnets qu'à deux reprises cette année démontre l'efficacité du placement du trou d'envol proche du sol. Cette mesure avait déjà montré de très bons résultats sur la population de la Côte.

Ce suivi ne concerne que les nichoirs installés en faveur de la Huppe fasciée. Même si la population inféodée à ces cavités artificielles semble augmenter, il nous paraît important de rappeler que l'installation des nichoirs n'est une solution qu'à court et moyen termes. En effet, le manque de cavités naturelles, principalement lié à la disparition des vieux arbres et à la simplification du paysage, est préoccupant. Pour pérenniser cette population naissante, le maintien d'un paysage structuré avec un nombre décent de cavités naturelles reste primordial.

En 2023, la région limitrophe du Mandement sera également prospectée et fera l'objet d'une pose de nichoirs sur les sites appropriés. Le GOBG collaborera avec le groupe du Pays de Gex de la LPO de l'Ain pour favoriser le retour de la huppe dans cette région.

Ce recensement se poursuivra en 2023 pour continuer à documenter l'évolution démographique de la huppe en nichoirs dans la région, ainsi que pour l'entretien du parc de nichoirs. De même, une

attention particulière et supplémentaire sera apportée pour localiser les cas de reproduction en cavités naturelles dans la région du Mandement. De cette manière, ces lieux feront l'objet d'une protection particulière en signalant leur localisation aux services compétents de l'État de Genève (OCAN).

4. Intégration de nichoirs dans des édifices en pierres sèches

Par Christine Jaggy-Duplessis et Jérémy Gremion

4.1 Introduction

Dans le cadre de sa Formation romande en ornithologie en 2020, Christine Jaggy-Duplessis avait pour but d'augmenter artificiellement le nombre de cavités disponibles pour la huppe. Le défi était d'intégrer au mieux des nichoirs dans des milieux anthropisés tels que des murs en pierres sèches ou encore des puits. L'installation de la plupart de ces cavités artificielles s'est faite en 2020. Comme en 2021, ces différents sites ont été suivis en 2022. Le présent rapport résume les réalisations de Christine Jaggy-Duplessis et leur suivi.

4.2 Méthode

Les sites pressentis pour l'installation de nichoirs intégrés ont été sélectionnés selon plusieurs critères. Le premier est la qualité de l'habitat pour la Huppe fasciée. Les milieux relativement ouverts et la présence de structures végétales (buissons, lisières, bandes herbeuses, etc.) sont des critères déterminants. Également, les sites sélectionnés ont généralement été fréquentés (de la simple fréquentation à la nidification) par l'espèce ciblée par le passé.

Au total, 4 cavités artificielles ont été installées par Christine Jaggy-Duplessis : deux dans des murs de vignoble (Figure 2) et deux dans des puits (Figure 3). Le bon développement de ce projet était dépendant de plusieurs aspects techniques : l'expertise ornithologique, la réalisation des nichoirs (nichoir créé par une céramiste, par exemple), la communication avec les propriétaires ou les exploitants des parcelles, les travaux de maçonnerie, etc.



Figures 2 et 3 : Exemples des deux types de cavités installées : à gauche, un nichoir est intégré dans un mur du vignoble ; à droite, un édifice en forme de puits a été construit en intégrant un nichoir -
Photos : Christine Jaggy-Duplessis

4.3 Résultats, discussions et perspectives

En 2021, le premier suivi des cavités artificielles, une année après leur installation, est très encourageant et démontre déjà un intérêt de la huppe pour ces loges. Sur 4 cavités installées, une nidification et une occupation (visites de l'espèce) ont été observées seulement une année après leur installation.

En 2022, sur les 4 cavités installées, une nidification et une occupation (visites de l'espèce) ont été confirmées. La nidification a été suivie et l'envol des jeunes a été observé. Le même couple a effectué une deuxième nidification dans une cavité naturelle à environ 150m de la cavité artificielle.

Les différents nichoirs présentés sont particulièrement bien intégrés dans des structures semi-naturelles. Ce point est relativement important tant cette espèce a besoin de discrétion pendant la période de nidification. De plus, une intégration réussie encouragera probablement certains propriétaires à accepter de telles infrastructures. Le trou d'envol est généralement situé assez bas, ce qui tend à réduire la compétition avec l'Étourneau sansonnet.

Au vu du succès des réalisations faites en 2020, nous planifions d'installer deux cavités artificielles par an pour les 4 prochaines années, soit 8 cavités au total, dans les trois bastions principaux où l'espèce est bien représentée, à savoir les régions du Mandement, de la Champagne et d'Arve et Lac. Le succès de reproduction sera également monitoré pour les anciennes cavités et les nouvelles. Une demande de financement au Fonds Vitale Vert des SIG a été déposée en novembre 2022.

L'OCAN a également saisi trois opportunités pour intégrer des nichoirs lors de construction de murs de soutènement ou de séparation en 2020. Cependant, ces différents sites n'ont pas fait l'objet d'un suivi par notre association.

5. Suivi de la Huppe fasciée - Résumé des observations saisies dans le canton de Genève

5.1 Introduction

La démocratisation de l'ornithologie et les nouveaux outils de transmission de données permettent aux observateurs de transmettre leurs observations naturalistes sur des bases de données en ligne. La consultation des données permet d'obtenir un aperçu global d'une espèce dans le canton.

Ce présent rapport compile et résume les différentes données relatives à la reproduction de la Huppe fasciée dans le canton de Genève et saisies sur les bases de données naturalistes.

5.2 Méthode

Nous avons considéré les données du site www.ornitho.ch pour le canton de Genève et, par extension, celles de www.faugeneve.ch. Seules les observations saisies avec un code atlas ont été exportées pour s'assurer des données relatives à une nidification probable à certaine. Également, pour éviter des données relatives aux migrants tardifs, seules les données saisies à partir du 1^{er} mai 2022 ont été utilisées.

En 2021, nous avons déjà constaté que le nombre d'observations transmises semblait avoir atteint un plateau. En considérant que la Huppe fasciée est une espèce facilement identifiable, en 2022, nous avons mené une campagne auprès des habitants de ces régions-clés (Mandement, Arve-et-Lac et Sud de la Champagne), mais aussi auprès de ceux des régions voisines, pour encourager la transmission des observations. Les journaux communaux ont été sollicités et un article dans la Tribune de Genève y a été dédié. Les habitants ont contacté le GOBG par courriel et les observations étaient renseignées dans les bases de données naturalistes (si les détails étaient suffisants).

5.3 Résultats

Le nombre annuel d'observations accompagnées d'un code atlas égal ou supérieur à 1 est légèrement supérieur à l'année 2021 (119 observations en 2022 et 107 observations en 2021). Cependant, le nombre d'observations relatives à une nidification certaine est inférieur au total de l'année 2021 (19 observations en 2022 contre 24 en 2021).

Dans leur ensemble, le nombre d'observations annuel semble avoir atteint un plateau (Figure 4) et ce, malgré la campagne encourageant le signalement des Huppées fasciées (une soixantaine d'observations transmises au GOBG, dont une trentaine était assez documentée pour être saisie).

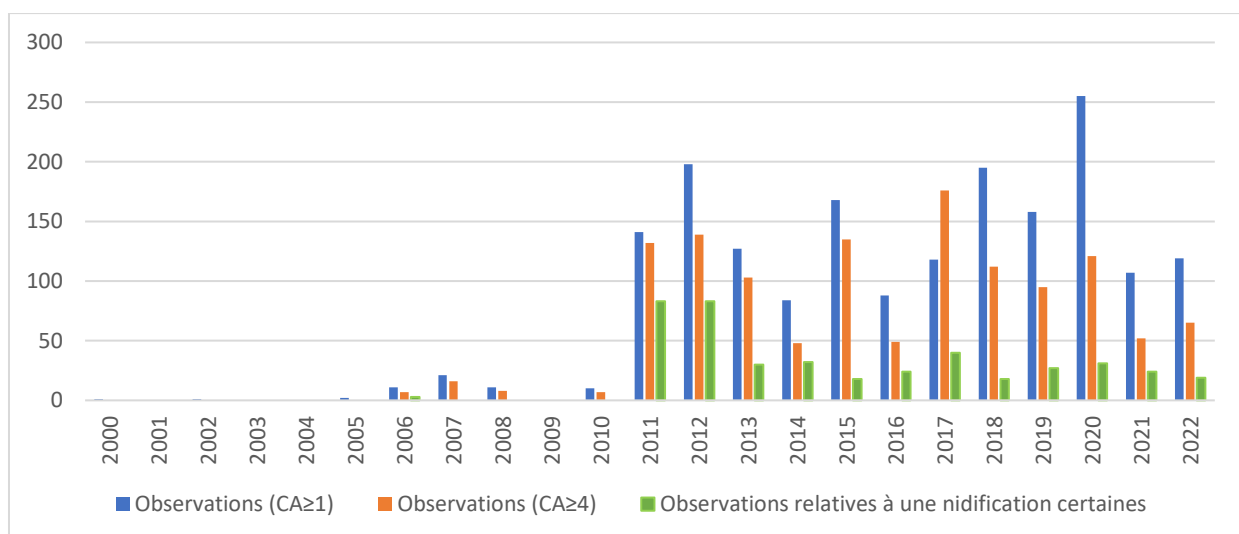


Figure 4 : Évolution du nombre d'observations de Huppées fasciées saisies sur ornitho.ch en fonction du code atlas correspondant (CA = code Atlas)

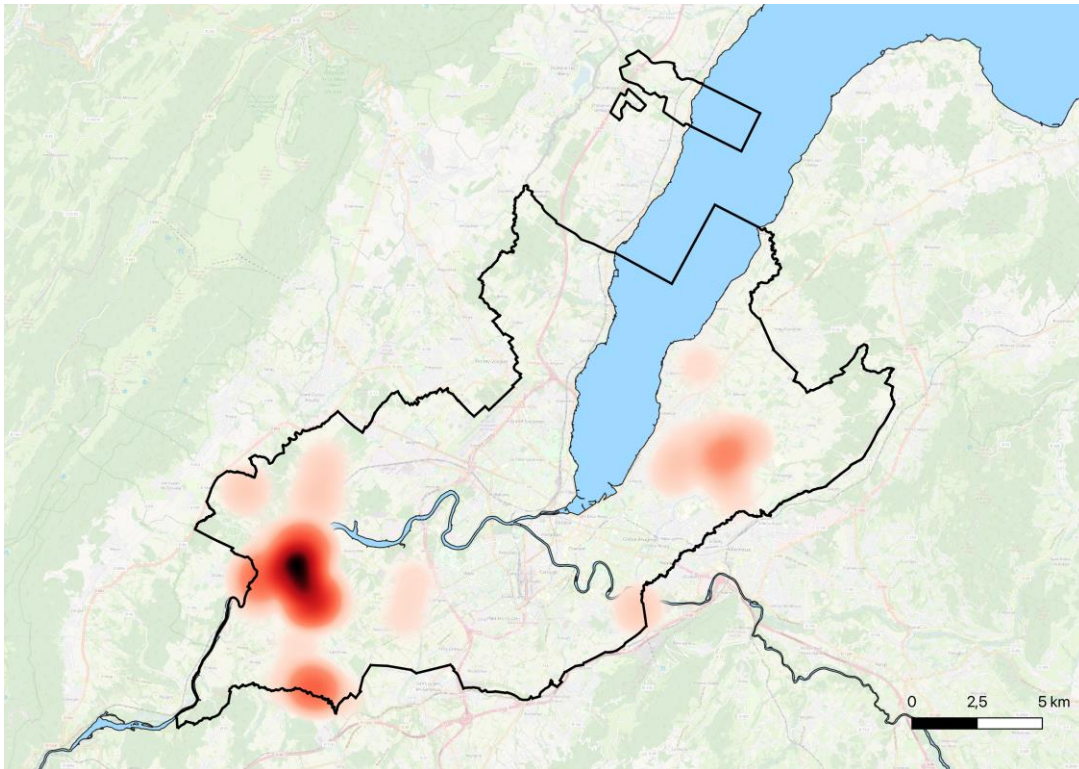


Figure 5 : La carte de chaleur des différentes observations de Huppe fasciée accompagnée d'un code atlas égal ou supérieur à 1 pour l'année 2022 (119 observations) ; les points de chaleur (plus le point est rouge, plus la concentration des observations y est importante) montrent les différents bastions de l'espèce dans le canton

Le Mandement et le nord de la Champagne (à l'ouest du canton) concentrent toujours le plus d'observations et représentent le bastion le plus important (Figure 5). La région de Soral comporte également une bonne densité d'observations très concentrées. Le troisième point chaud, plus diffus, est situé entre Puplinge, Choulex et Vandœuvres. La grande majorité des sites de nidification dans la région d'Arve et Lac n'a pu être trouvée, mais des données ponctuelles ont également été signalées à Meinier, Presinge et Puplinge.

En région limitrophe, un couple s'est reproduit avec succès en 2020 au golf de Bossey (F), au pied du Salève. Il est possible que ce territoire ait à nouveau été occupé en 2022 et ait conduit à des observations proches de la frontière du côté de Veyrier.

5.4 Discussions et perspectives

Bien que ces données n'aient pas été récoltées de façon systématique, leur extrapolation semble produire des résultats cohérents et interprétables. L'évolution du nombre d'observations annuel semble avoir atteint un plateau (Figure 4) mais reste bien sûr dépendant de l'effort de prospection et également du signalement de ces observations sur les bases de données naturalistes.

Il est aussi possible que la quantité d'observations transmises soit soumise à un biais d'échantillonnage préférentiel (Kéry *et al.*, 2022). En effet, les observateurs ont tendance à plus observer et/ou signaler les observations qui sortent du lot. En effet, nous avons plus tendance à visiter les sites/couples qui se reproduisent avec succès que les sites qui fonctionnent beaucoup moins.

Sans surprise, le Mandement et le sud de cette région (nord de de la Champagne) concentre toujours la majorité des observations. La qualité de l'habitat et la pose de nichoirs concentrée sur cette région sont probablement les facteurs qui expliquent le mieux la concentration des données de reproduction pour cette espèce. Comme expliqué en première partie de ce rapport, la région limitrophe du Mandement fera l'objet d'une pose de nichoirs sur les sites appropriés, en collaboration avec le groupe du Pays de Gex.

Moins connu, le point chaud situé à l'est de Vandœuvres semble être un nouveau point d'ancrage de la huppe dans le canton. Il fait suite à des occupations plus ou moins régulières dans la région de Meinier et Vandœuvres. Même si aucun nouveau territoire n'a été localisé précisément en 2022, les observations transmises en nombre permettent de mieux cerner la localisation des couples dans cette région.

Ces prochaines années, la conservation et/ou la restauration des habitats ainsi que la pose de nichoirs dans les milieux adéquats pourraient encourager et pérenniser le retour de la huppe dans les différentes régions du canton. Le GOBG suivra les données transmises et coordonnera un suivi ciblé de ces potentiels sites de nidification.

Nous profitons de cette occasion pour encourager les observateurs à transmettre leurs observations de huppées. En effet, le GOBG compile et transmet les sites de reproduction de la Huppe fasciée (et des autres espèces prioritaires) aux services de l'OCAN. Ceux-ci sont gardés confidentiellement et sont documentés de façon à suivre les projets qui porteraient préjudice à ces sites de reproduction fragiles.

6. Conclusion

Les données présentées dans ce rapport indiquent une stabilisation apparente de la Huppe fasciée dans le canton de Genève. En effet, le nombre d'observations annuel et le nombre de couples reproducteurs restent globalement stables. Ces résultats nous encouragent à continuer de suivre et de préserver les populations existantes, ainsi qu'à favoriser une implantation de l'espèce dans de nouveaux sites.

7. Remerciements

Nos plus vifs remerciements s'adressent à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, la Station ornithologique suisse, Yves Menétrey, Christine Jaggy-Duplessis, toutes les personnes qui nous ont aidé sur le terrain ou qui ont signalé leurs observations sur les plateformes naturalistes. Finalement, nous remercions également les propriétaires qui ont autorisé la pose de nichoirs sur leurs terrains.

8. Références

AYÉ R, KELLER V, MÜLLER W, SPAAR R & ZBINDEN N (2011). RÉVISION 2010 DE LA LISTE ROUGE ET DES ESPÈCES PRIORITAIRES DE SUISSE. NOS OISEAUX. 58. 67-84.

GÉROUDET P, GUÉX C, MAIRE M & COLLABORATEURS (1983) : LES OISEAUX NICHEURS DU CANTON DE GENÈVE. ATLAS – HISTORIQUE – DISTRIBUTION – ÉCOLOGIE. MUSÉUM DE GENÈVE.

KÉRY, M., G. BANDERET, C MÜLLER C ET AL. (2022): SPATIO-TEMPORAL VARIATION IN POST-RECOVERY DYNAMICS IN A LARGE PEREGRINE FALCON (FALCO PEREGRINUS) POPULATION IN THE JURA MOUNTAINS 2000–2020†. IBIS, 164, 217–239.

KNAUS P, ANTONIAZZA S, KELLER V, SATTLER T, SCHMID H & STREBEL N (IN PREP.): ROTE LISTE BRUTVÖGEL. GEFÄHRDETE ARTEN DER SCHWEIZ, STAND 2020. BUNDESAMT FÜR UMWELT, BERN, UND SCHWEIZERISCHE VOGELWARTE, SEMPACH.

KNAUS P, ANTONIAZZA S, WECHSLER S, GUÉLAT J, KÉRY M, STREBEL N & SATTLER T (2018): ATLAS DES OISEAUX NICHEURS DE SUISSE 2013– 2016. DISTRIBUTION ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES OISEAUX EN SUISSE ET AU LIECHTENSTEIN. STATION ORNITHOLOGIQUE SUISSE, SEMPACH.

LUGRIN B, BARBALAT A, ALBRECHT P (2003) : ATLAS DES OISEAUX NICHEURS DU CANTON DE GENÈVE. EDITION NICOLAS JUNOD.

MÜHLETHALER E, SCHAAD M (2010) : PLAN D'ACTION HUPPE FASCIÉE SUISSE. PROGRAMME DE CONSERVATION DES OISEAUX EN SUISSE. OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT OFEV, STATION ORNITHOLOGIQUE SUISSE, ASSOCIATION SUISSE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ASPO/BIRDLIFE SUISSE, BERNE, SEMPACH ET ZÜRICH. L'ENVIRONNEMENT PRATIQUE N° 1030 : 65 P.